

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 52
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 7

Votants : 59

Date de la convocation
5 juin 2020

Secrétaire de séance :
Olivier DUTILLEUX

L'An DEUX MILLE VINGT, le 11 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Moreuil, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, PERONNET, PREVOST, BLIN, GAUTHIER, DAMAY, RAMON, RIQUIER, DEMORSY

Messieurs DOVERGNE, DURAND, COTTARD, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, M. NOWAK (suppléant de Mme MAILLART), LAVOINE, WALLET, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, VERON, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VAN GOETHEM, LEGRAND, DARCIS, TOURNIQUET, LESCUREUX, CHANTRELLE, HEYMANN, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, NOCHEZ, DEMOUY, PARENTY, LOGAERT, MEGLINKY, VAN DE VELDE, MIANNE, LEROY, WABLE, MARTIN (suppléant de M. SZYROKI), MAROTTE, CLEMENT, BENONY

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, Mme MARCEL de M. BARRE, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. JUBERT de Mme BERTOUX, M. LAMOTTE de Mme TESTART, M. LOGAERT de Mme ROUX,

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, BERTOUX, TESTART

Messieurs AMARA, FRANCELE, BERTRAND, DERLY, TEN, BERTHE, RICARD, ROUX

OBJET : PROJET SOCIAL ET SOLIDAIRE

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président

Une des réponses que la CCALN pourrait apporter à l'après crise COVID serait de mettre en œuvre un modèle d'économie circulaire, synthétisé dans le schéma joint.

En effet, ce concept permet de s'adapter en prenant en compte un diagnostic local territorial véritable, puisqu'il a pour but de coordonner l'ensemble des acteurs de terrain qui ne le sont pas toujours, de répertorier les services et équipements manquants et d'inscrire l'un et l'autre dans une politique de valeur souhaitée par les élus et qui fait sens.

C'est donc un modèle d'économie au service de l'homme, car il a la particularité de recentrer l'homme au cœur des préoccupations tout en permettant une innovation véritable par des partenariats Public-Privé par

exemple, qui peuvent prendre des formes juridiques adaptées et proposer des services nouveaux tout en maîtrisant les coûts.

Plusieurs thématiques intègrent ce schéma :

1)-formation/insertion :

L'objectif est de permettre de favoriser l'accès à une formation, au maintien dans l'emploi ou à une recherche active d'emploi sur le territoire. La mise en place d'une coordination de l'ensemble des acteurs, comme le centre intercommunal d'action sociale, les acteurs de l'emploi et de la formation, avec les partenaires institutionnels sont une nécessité pour mesurer le rapport à l'emploi et l'évolution sociétale.

La création d'un centre de formation d'apprentissage spécialisé, permettrait d'avoir un équipement qui serait le premier sur le département au titre du handicap et accessibles à ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi comme les publics en fin de droits et les personnes relevant du R.S.A.

Pour ce faire la constitution d'un organisme de formation pourrait être tout à fait pertinente en plus du centre de formation d'apprentissage spécialisé.

2)-services à la population sur-mesure :

Mettre en œuvre une coordination des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, micro crèches, relais d'assistants maternels...), des centres de loisirs, des centres pour adolescents et jeunes, des écoles mais également des EHPAD.

Qui dit coordination, dit articulation et harmonisation des pratiques notamment en cas de crise sanitaire comme nous venons de le vivre.

L'accompagnement dans la création d'un dispositif innovant à savoir un EHPAD à domicile : le concours des banques et des mutuelles permettrait avec une coordination des services à la personne (service de soins infirmiers à domicile, service d'aide à domicile en 24/24 et 7/7) de maintenir les personnes chez elles.

3)-politique culturelle et identité locale :

La mise en place d'une véritable politique culturelle locale doit intégrer différents champs et permettre l'accès à une certaine idée de la culture pour tous. Dans ces créations, l'identité locale être renforcée en prenant en compte l'histoire du territoire mais également de ses particularismes historiques et géographiques (Folleville notamment, Le Souffle de la Terre...)

Le développement d'une politique culturelle avec des temps forts, suppose la venue de personnes extérieures territoire également, ce qui permettrait donc d'imaginer des retombées en restauration, donc en économique, mais également de faire émerger des besoins en matière d'hébergement.

4)- hébergement et tourisme :

La nécessité de coordonner l'ensemble des hébergements du territoire en réponse à ces développements.

5)- entreprises de l'économie sociale et solidaire :

La création d'une cuisine centrale permettrait de produire des repas, à destination du plus grand nombre des administrés. L'idée est de changer le paradigme en constituant une coopérative locale constituée des producteurs locaux (petits et grands) mais sur une base de produits bio et d'agriculture raisonnée.

La constitution du légumerie permettrait tout ce qui est découpe, soupe et compote, afin d'alimenter la cuisine centrale. Cette production serait donc alors acheminée auprès des différentes structures du territoire.

En conclusion,

En conclusion,

Il s'agirait de développer une véritable politique d'innovation sociale de services à la personne, permettant aux gens de vivre sainement au sein d'un territoire et de vouloir y rester et de s'y impliquer.

Ce projet, dans ses réalisations, nécessite un phasage. Il est aménageable, modulable et requiert une étude systématique faite par des services conjoints.

Toute décision dans l'avancement du Projet Social et Solidaire relèvera des élus de la CCALN.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 51, Contre : 1 Mme PERONNET, Abstentions : 7 : M. BARRE, M. AUBRY, Mme MARCEL, M. NOWACK, M. LECONTE, M. CARON, M. LESCUREUX) **le Conseil Communautaire :**

- Entérine l'étude de ce Projet Social et Solidaire, tel que décrit ci-dessus,
- Identifie comme chef de projet M. Philippe PERRIER, AD PEP80,
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 11 JUIN 2020
à MOREUIL**

Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...12.06.20
Affiché le...12.06.20.....



BIEN VIVRE ET SOLIDARITE A LA CCALN

